

Newsletter Mai 2014 - Politique et représentation



Cher(e)s collègues
Ce printemps, au niveau cantonal et fédéral, des décisions importantes seront prises qui auront un impact fort sur l'avenir de l'hôtellerie valaisanne. L'association hôtelière du Valais s'engage à représenter du mieux possible les intérêts de l'hôtellerie. Mais cette fois l'engagement est si important que nous avons besoin de votre contribution active !

Chacun d'entre vous peut aider à améliorer la position de notre branche, aussi bien dans notre propre canton qu'au niveau suisse, en ayant une opinion claire et en défendant cette opinion. N'hésitez pas à me faire part de vos suggestions et propositions qui permettront de mieux représenter nos intérêts. L'environnement est difficile, les conséquences importantes!
Je vous souhaite une bonne entre-saison et pour l'été, beaucoup d'hôtes et une météo favorable.
Votre président
Markus

Initiative sur les salaires minimums



Il est incontestable que nous devons absolument empêcher l'adoption de cette initiative ! D'une part, les coûts supplémentaires pour l'hôtellerie deviendraient insupportables. D'autre part, s'ils pouvaient s'engager dans la vie professionnelle sans apprentissage mais avec un salaire allant jusqu'à CHF 4300 (CHF 22 avec 45 heures de travail par semaine), les jeunes perdraient leur intérêt pour une formation solide. L'association hôtelière du Valais, en collaboration avec la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, la Chambre valaisanne de tourisme et l'Union valaisanne des arts et métiers, s'est engagée contre cette initiative. Personnellement, j'ai pris part à des conférences de presse, écrit des lettres dans la tribune des lecteurs du Nouvelliste, mené de nombreux débats, fait du lobbying et j'ai été interviewé par le Walliser Bote

Je vous demande donc de bien vouloir vous engager également, à fond, jusqu'au 18 mai, afin qu'un maximum de Valaisans se prononcent aussi bien contre l'initiative fédérale que cantonale sur les salaires minimums. La bataille n'est pas encore gagnée ! Et si l'initiative cantonale devait passer, le Valais aurait une fois de plus des conditions générales plus défavorables que le reste de la Suisse. Une vraie catastrophe !

Loi sur le tourisme



La nouvelle loi sur le tourisme, adoptée par le parlement valaisan la semaine passée, prévoit des taxes de séjour sans plafonnement (!). Hélas, les hôteliers ne partagent pas tous le même avis: Les sections de Saas-Fee, Zermatt et Leukerbad sont en faveur de cette modification de loi, car ils exercent une influence suffisante dans leurs communes respectives pour défendre leurs intérêts. Les autres sections se sont prononcées en faveur d'un plafonnement des taxes de séjour, afin d'éviter que les municipalités et surtout les remontées mécaniques décident des montants à payer par les hôteliers, respectivement par leurs hôtes. Les remontées mécaniques et leurs communes politiques associées sont enchantées de cette décision du parlement. La nouvelle loi permet de fournir des billets de train gratuitement ou fortement réduits (comme c'est déjà le cas à Saas-Fee) ou de financer d'autres infrastructures. Ce qui semble à priori tentant, tournera à mon avis

très vite au pire cauchemar pour les hôteliers. L'argent manquera partout ; les prix des nuitées augmenteront massivement (les remontées mécaniques ne sont, de loin, pas utilisées par tous les hôtes !) et les remontées mécaniques essayeront de s'assainir aux dépens des hôteliers. Une fois le passeport remontées gratuit introduit, il ne sera plus possible de le supprimer et nous serons, pour le meilleur et pour le pire, prisonniers des remontées mécaniques. Je me suis engagé pour mettre tout en œuvre, avant la votation (entre autre dans la procédure de consultation de la chambre de tourisme), pour que les prestataires touristiques, donc nous hôteliers, puissions avoir une influence sur la détermination des taxes de séjour. Malheureusement, le parlement en a décidé autrement. Maintenant vous êtes appelés, en tant qu'hôtelier et prestataire de services, à défendre directement vos propres intérêts ! Conformément à la nouvelle loi, les décisions sont prises au niveau destinations et communes. L'association se tient volontiers à votre disposition avec des informations et pour un échange d'opinions. Il en va de même, le cas échéant, - comme il a été annoncé - pour le référendum contre la loi sur le tourisme. En tant que président de l'association cantonale, j'exprimerai les avis divergents de toutes nos sections - pour autant que le comité ne décide pas autrement.

Règlement des cotisations hotelleriesuisse



© Copyright 2004 - 2009: Douglas Apartment in Klosters website

Hull's

Notre association faitière est actuellement déficitaire. Le siège principal à Berne et le président (sortant) G. Brentel souhaitent régler ce problème avec des cotisations de membres plus élevées. L'association hôtelière du Valais est clairement d'avis que cela n'est pas la bonne solution. Au contraire, un frein à l'endettement doit être introduit. Le travail d'hotelleriesuisse doit encore être plus centré sur nos besoins. Et surtout, il nous faut plus de transparence, afin que les membres et les délégués puissent influencer concrètement la politique de l'association faitière. En effet, il n'incombe pas à « nos employés à Berne » d'imposer à l'hôtellerie suisse la direction à prendre. Je travaille actuellement au sein de notre association sur l'amélioration de notre lobbying, dans le but de replacer le Valais dans une position plus favorable. Je crois qu'une augmentation des cotisations serait fatale et mettrai tout en œuvre pour l'empêcher.



Association	hôtelière	du	Valais
Rue	Pré-Fleuri 6	//	CP 42
1951			Sion
Tel	: 027 327		10
Fax:	027 327		35 11
Mail:	info@vs-hotel.ch		



suivez-nous aussi sur

